

Image not found or type unknown



# Liquidation judiciaire/ droit de prescription

Par **walker TorLeif**, le **02/05/2017** à **09:49**

Bonjour

Mon entreprise est en cours de redressement judiciaire depuis 2009.

Comme gérant, j'ai été condamné à 100 000 euros.

Tous les 2 ans, le tribunal reconduit la procédure par le biais du liquidateur.

Y a-t'il une période de prescription?